

Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02026989

HAL Id: hceres-02026989

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026989>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence

Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la santé, du sport et du médicament

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) a pour objectif l'acquisition de connaissances pluridisciplinaires, et de compétences méthodologiques et techniques permettant l'appréhension des pratiques physiques et sportives dans leurs différentes dimensions. La formation permet une orientation et une spécialisation progressives à partir d'une première année de licence (L1) commune tout en conservant un tronc commun en deuxième année de licence (L2), la spécialisation se faisant réellement en troisième année de licence (L3). La mention propose trois parcours de formation *Education motricité* (EM), *Activité physique adaptée santé* (APAS), *Entraînement sportif* (ES). Ouverte à la formation initiale et à la formation continue, les enseignements de cette mention sont dispensés sur le site d'Amiens pour les trois parcours et sur le site de Cuffies pour le parcours EM uniquement. Un stage obligatoire est réalisée chaque année dès la L1.

Le parcours EM vise à former aux métiers de l'enseignement et de l'animation en milieu scolaire et éducatif ; le parcours APAS conduit à former des professionnels de la prévention de la santé ou rééducation par les activités physiques adaptées ; le parcours ES prépare aux métiers de l'encadrement auprès des sportifs.

La formation vise l'insertion professionnelle de ses diplômés ou la poursuite d'études en master.

Analyse

Objectifs

Les objectifs de cette licence mention STAPS correspondent aux objectifs généraux au niveau national de toutes les licences STAPS. La mention s'appuie sur la pluridisciplinarité qui caractérise le domaine STAPS en visant l'acquisition des connaissances scientifiques en sciences humaines et sociales, sciences de la vie et de la santé, ainsi que des connaissances techniques et pratiques, nécessaires à la compréhension des activités physiques sportives et artistiques (APSA).

Les objectifs, qui consistent à former des spécialistes de l'intervention par les APSA auprès de différents publics, sont clairement décrits dans le dossier et s'appuient sur les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette mention permet de se spécialiser dans les métiers du sport dans trois secteurs différents : le milieu éducatif, le milieu de la santé, le milieu sportif. Les secteurs et types d'emploi sont décrits de manière précise au niveau des fiches RNCP.

Organisation
<p>Les enseignements sont dispensés sur le site d'Amiens pour les trois parcours et aussi sur le site délocalisé de Cuffies pour le parcours EM. La première année de licence (L1) intègre une préparation au concours d'entrée à l'institut de formation de masso-kinésithérapie (IFMK d'Amiens) grâce à une convention qui prévoit une quinzaine de places possibles pour les étudiants de cette filière.</p> <p>Conformément à l'arrêté licence, l'orientation est progressive à partir d'une L1 commune, tout en conservant 50 % de tronc commun en L2, la spécialisation se fait véritablement en L3 avec trois parcours séparés. L'architecture permet ainsi l'acquisition d'un socle commun solide sur les deux premières années. La spécificité de la formation est valorisée par la place accordée aux activités physiques et sportives tout au long du cursus (de 30 à 40 % du volume horaire selon les parcours).</p> <p>L'architecture de cette licence correspond à la structure assez classique en STAPS : un tronc commun, des enseignements professionnels et des enseignements optionnels. Des stages obligatoires tout au long du cursus en milieu professionnel contribuent à l'élaboration du projet professionnel.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement au niveau académique est satisfaisant et la mention a développé des partenariats avec des institutions au niveau régional : convention avec l'IFMK, liens avec l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) médecine et avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE). La formation est la seule de la région Picardie dans ce domaine, elle vient compléter l'offre de formation de l'établissement en étant la seule à proposer les APAS comme cœur de la formation et des compétences attendues.</p> <p>La formation bénéficie selon le dossier d'un réseau conséquent en termes de structures médicales, sportives et associatives. Ces partenariats sont très peu détaillés dans le dossier, ce qui ne permet pas de véritablement apprécier l'ancrage dans les milieux socio-professionnels.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs (EC) et d'enseignants à parts égales, ainsi que de vacataires. L'absence de données chiffrées ne permet pas d'apprécier la répartition des enseignements et l'équilibre global de cette équipe.</p> <p>Le fonctionnement de la formation est assuré par une équipe comprenant un directeur des études, un directeur administratif, des responsables de parcours, des responsables d'année, un responsable de la mobilité internationale. Les rôles des membres de cette équipe sont clairs, permettant une gestion efficace de la formation.</p> <p>Des réunions régulières sont organisées dans chaque parcours, et pour l'ensemble des usagers de l'UFR, contribuant au bon fonctionnement.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Comme pour la plupart des licences STAPS au niveau national, la formation est confrontée à la hausse importante des effectifs qui ici ont doublé en cinq ans, pour atteindre 969 L1 en 2015 et 1928 étudiants pour l'ensemble de la licence, témoignant d'une forte attractivité.</p> <p>La première année est également caractérisée par l'hétérogénéité des publics, en particulier une forte proportion issue de bacs professionnels (près d'1/5 des entrants), le dossier mentionne un taux de passage en L2 quasi nul venant de ces bacs (moins de 1 % en 2014), ces étudiants ayant souvent des lacunes.</p> <p>Une poursuite d'études en master est possible dans la continuité de chacun des parcours (master <i>Grand Nord</i> cohabilité entre 5 établissements, master <i>Santé</i>, master <i>Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation</i> (MEEF)).</p> <p>Les informations fournies sur le suivi des effectifs (effectifs par parcours, taux de passage, taux de réussite, poursuite, insertion, etc.) sont parcellaires et obtenues de manière informelle (en dehors d'une enquête nationale sur les diplômés du parcours APAS), ce qui constitue un point faible important du dossier.</p> <p>Il est indiqué qu'une majorité des diplômés d'APAS et EM poursuivent en master, ce qui est en cohérence avec une licence générale, un quart des diplômés APAS s'insère à l'issue de la licence, mais les métiers ne sont pas clairement renseignés.</p> <p>Il n'y a aucune information précise sur le parcours ES, alors que ce type de parcours a vocation à la délivrance d'une carte professionnelle.</p> <p>Cette absence d'outils de suivi est d'autant plus dommageable qu'à moyen terme les hausses d'effectifs pourraient devenir préoccupantes en termes de formation et d'insertion.</p>

Place de la recherche
<p>La mention est adossée principalement à un laboratoire labellisé, l'équipe d'accueil « Adaptations physiologiques à l'exercice et réadaptation à l'effort (EA 3300) ». Le dossier mentionne cinq laboratoires au total, ce qui constitue un environnement recherche satisfaisant. Les travaux des EC alimentent les contenus d'enseignement.</p> <p>La sensibilisation à la recherche est effective au long du cursus : travaux dirigés de méthodologie de la recherche, initiation à la recherche en L3, méthodologie scientifique, partie expérimentale et recherche bibliographique dans le mémoire de stage de L3.</p> <p>L'importance de cette formation à la méthodologie de la recherche est clairement expliquée dans le dossier par la préoccupation de l'UFR STAPS d'Amiens de proposer une formation en capacité de répondre aux attentes du monde socio-économique et à ses évolutions.</p> <p>La formation à la recherche est modulée selon les spécificités des parcours, ce qui est tout à fait pertinent (par ex : place plus grande en APAS et ES qu'en EM).</p>
Place de la professionnalisation
<p>Le dossier montre la volonté affichée de faire de la professionnalisation une priorité de cette formation (par exemple : unité d'enseignement (UE) dès la L1 de projet professionnel, UE de sensibilisation au monde du travail en L3). Cette démarche volontariste se manifeste également par le fait de limiter le choix des étudiants aux APSA en relation avec le domaine d'intervention de celui-ci, ce qui contribue sans conteste à l'acquisition de connaissances professionnelles spécialisées. Ce souci d'adéquation doit être souligné comme un point fort. Ainsi, les APSA proposées aux étudiants du parcours EM sont directement en lien avec les programmes scolaires, pour le parcours APAS, les APSA répondent aux besoins de la formation centrée sur le handicap et, pour le parcours ES, seuls certains sports sont pris en compte, toujours en fonction des possibilités d'insertion, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.</p> <p>La part d'enseignements dispensés sous forme de travaux dirigés ou travaux pratiques de plus en plus grande au cours du cursus (par exemple : 72 % du volume horaire en L3 APAS), permet également une mise en pratique et l'appropriation des outils méthodologiques de façon satisfaisante.</p> <p>Il est à noter un volume horaire des stages qui est important (entre 120 et 190 heures sur le terrain selon les parcours sur l'ensemble de la licence), et ces stages sont réalisés dès la L1, ce qui est rare, permettent une mise en pratique du projet de formation et les liens avec les différents milieux professionnels. Il s'agit d'un point fort.</p> <p>Il n'est pas fait mention dans le dossier de certifications en langues ou en informatique, ce que l'on peut regretter.</p>
Place des projets et des stages
<p>La mise en stage dès la L1, est un atout de la formation. La durée de stage au long du cursus souligne la valorisation qui est faite de cet aspect de la formation. Le niveau de responsabilité exercé est progressif (découverte en L1, intervention en L2 et conception d'un projet d'intervention en L3) ce qui est tout à fait pertinent. Le dossier mentionne que la formation bénéficie de nombreux partenariats pour les lieux de stage, cependant aucune liste n'est fournie, ce que l'on peut regretter. Au vu des effectifs il serait intéressant d'avoir des informations plus précises sur les modalités de recherche de stage (par exemple : au vu des effectifs y a-t-il un accompagnement pour la recherche de stage ?).</p> <p>L'accompagnement est assuré par les enseignants et un tuteur de stage ainsi que par un service de l'insertion professionnelle au niveau de l'établissement. L'évaluation des stages fait l'objet d'un rapport de stage avec soutenance orale.</p> <p>Le volume horaire dévolu aux stages et suivi de stage, de l'ordre de 15 % du volume total de la maquette, atteste de l'importance accordée à cet aspect de la formation (12 ECTS pour le parcours EM, 11 ECTS pour le parcours APAS, 14 ECTS pour le parcours ES).</p>
Place de l'international
<p>La mobilité internationale est gérée par un responsable des relations internationales. La mobilité sortante s'exerce en L2, le dossier indique que la mobilité est peu conseillée par l'équipe en L3, année de spécialisation, en raison de la réglementation française des métiers du sport. Il y a très peu de mobilité sortante (3 en 5 ans) et une certaine attractivité au regard de la mobilité entrante (17 en 5 ans). L'ouverture à l'international a besoin d'être confortée.</p> <p>Il y a peu d'information dans le dossier sur l'enseignement des langues. L'enseignement se ferait en partie via la plateforme numérique. Le dossier manque de précisions : volumes ? évaluations ? pour permettre l'appréciation de ce point.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La L1 intègre un concours pour l'entrée à l'école de masso-kinésithérapie (IFMK d'Amiens) pour une quinzaine de places. Les étudiants peuvent se réorienter en cours de cursus en changeant de parcours en L2 ou en L3, ce qui est en accord avec le principe d'orientation progressive. Il n'est pas mentionné de passerelles avec d'autres formations.</p> <p>Il y a peu de dispositifs d'aide à la réussite alors que certains étudiants sont en difficulté en L1 (par exemple venant de bacs professionnels). Ils consistent en une semaine d'intégration à la rentrée en L1, la mise en ligne de supports de cours et documentations. Il conviendrait de renforcer et développer ces moyens.</p> <p>Le dossier mentionne les dispositifs « classiques » d'aménagements du cursus pour les étudiants avec statuts particuliers (salariés, handicapés, sportifs haut-niveau, etc.). Pour les sportifs haut-niveau, il y a un accompagnement par un enseignant référent ce qui permet un suivi privilégié, ainsi que des cours de soutien, dispositifs qui doivent contribuer à la réussite.</p> <p>Les opérations de communication autour de la formation sont les actions classiques (portes ouvertes, forums).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) de manière cohérente avec les matières enseignées ; la répartition CM/TD/TP est équilibrée globalement sur l'ensemble du cursus (55 % de CM, 45 % de TD et TP). En revanche, et de manière évidente, les TD en L1 ont été supprimés pour les enseignements scientifiques en raison des effectifs trop importants.</p> <p>Le cursus est ouvert à la formation continue (FC) ; ces étudiants bénéficient d'aménagements du cursus et de dispositifs de validation des acquis (VAE/VAP), facilitant et encourageant l'accès de ce type d'étudiants à la formation. Il y a 5 à 10 demandes par an de VAE.</p> <p>Le numérique est utilisé de manière classique (plate-forme pour les documentations, supports de cours, tests d'autoévaluation en langues, etc.). Il est cependant à noter le développement et l'utilisation d'outils numériques et applications dédiés à l'analyse du geste sportif, ce qui doit être encouragé.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Le dossier mentionne que les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont « adaptées à la nature des enseignements dispensés ». Il n'y a pas d'informations supplémentaires dans le dossier permettant d'aller au-delà de cette déclaration.</p> <p>Il est signalé que l'augmentation des effectifs en L1 a conduit à des formes d'examen par QCM (questions à choix multiples) pour certains enseignements, formes considérées dans le dossier comme peu satisfaisantes pour évaluer l'acquisition de compétences.</p> <p>Il n'y a pas d'informations sur les jurys (composition, modalités). Le peu d'informations sur ce point est interpellant et empêche toute appréciation sur la qualité des dispositifs d'évaluation des étudiants.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'acquisition des compétences est réalisée notamment sur la base de la création de projet, du « face à face pédagogique ». Le suivi et l'évaluation des stages sont présentés comme les temps forts de l'évaluation des compétences professionnelles.</p> <p>Néanmoins des précisions sur ce point seraient bienvenues. Le dossier n'indique pas d'outil formalisé de suivi et ne précise pas comment ces compétences sont appréciées.</p> <p>Les annexes descriptives au diplôme sont fournies pour chaque parcours, en détaillant les compétences attendues.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le dossier indique qu'il n'y a pas actuellement de suivi réalisé au niveau de l'établissement. Des informations sont recueillies de manière informelle au niveau de l'UFR.</p> <p>Il manque une procédure formalisée permettant d'apprécier le devenir des diplômés, et pouvant aider au pilotage de la formation.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement, mis en place depuis 2012 est composé de « représentants des usagers », un terme qu'il conviendrait de préciser, d'un représentant de chaque groupe étudiant (s'agit-il des parcours ?), de l'équipe de direction</p>

de l'UFR, des responsables de parcours, des administratifs et de professionnels. Le dossier ne précise pas la proportion de professionnels. L'objectif de ce conseil est d'optimiser la formation. Le dossier manque d'informations pour pouvoir en apprécier l'opérationnalité réelle.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée de manière homogène au niveau de l'établissement, avec un questionnaire commun à l'ensemble des composantes. Le dossier ne fournit pas de données, ni d'analyses. Le dossier ne précise pas comment la formation s'approprie ces données et manque de détails sur ces procédures d'autoévaluation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- L'attractivité de la formation.
- Le projet pédagogique particulièrement bien construit autour des activités physiques et sportives.
- La mise en stage dès la L1.
- L'adéquation des pratiques sportives proposées aux spécificités des parcours.
- La politique de professionnalisation.

Points faibles :

- Le manque d'outils formalisés d'aide au pilotage (suivi des étudiants, insertion, métiers, etc.), et des données parcellaires dans le dossier sur le suivi des étudiants (réussite, insertion, décrochage, etc.)
- Un manque de dispositifs d'aide à la réussite.
- Un manque de formalisation du suivi de l'acquisition des compétences.
- Un manque d'information sur les intervenants extérieurs, le fonctionnement des jurys, les MCCs, et un manque de précisions sur de nombreux points dans le dossier, par exemple sur la prise en compte des évaluations et autoévaluations.
- Un manque d'ouverture à l'international.

Avis global et recommandations :

Le manque de précisions dans le dossier sur de nombreux points nuit à une appréciation claire du dossier. La formation est bien positionnée dans le paysage régional, attractive, les objectifs sont clairement décrits et déclinés en termes de connaissances et compétences en s'appuyant sur les fiches RNCP au niveau national. Les activités physiques et sportives sont au cœur de la formation, avec un réel souci d'adéquation avec les finalités de chacun des trois parcours. La professionnalisation est mise en avant dans le cursus, au travers par exemple d'enseignements de projets professionnels et de stages mis en place dès la première année. En revanche, l'absence d'informations précises ne permet pas d'apprécier par exemple l'implication des professionnels dans la formation, les modalités d'évaluation des connaissances, ou l'acquisition de compétences additionnelles. La formation gagnerait à avoir une procédure formalisée de suivi de l'acquisition des compétences des étudiants, d'autant que les effectifs font de celui-ci une charge importante.

La place de l'international dans la formation demanderait à être confortée en termes d'étudiants sortants et des précisions devraient être données quant à la place de l'enseignement de langues.

Le pilotage est assuré par une équipe de formation et un conseil de perfectionnement, mais il conviendrait de se doter d'outils formalisés d'aide au pilotage (suivi des étudiants, insertion et poursuite d'études, autoévaluation, etc.) permettant à l'équipe de s'appuyer sur des données chiffrées et analysées pour améliorer encore la qualité de la formation.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation

LICENCE MENTION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LI180013685-018447-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom du directeur UFR des STAPS à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, le directeur, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les remarques suivantes :

Point N°2 : l'Equipe pédagogique OBSERVATION

« L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs (EC) et d'enseignants à parts égales, ainsi que de vacataires. L'absence de données chiffrées ne permet pas d'apprécier la répartition des enseignements et l'équilibre global de cette équipe. »

Qu'est ce que l'équilibre global de l'équipe ?

La répartition des enseignements est sensiblement respectée par rapport à la spécificité des recrutements et des enseignements dédiés. Les enseignants chercheurs assurent l'ensemble des enseignements fondamentaux à l'exception des technologies en APS. Les enseignants du secondaire assurent les APS et l'anglais. Les suivis de stage sont assurés à la fois par les EC et les PRAG. Naturellement les volumes d'enseignements sont limités par le statut des enseignants. Etant donné qu'un enseignant du secondaire peut assurer deux fois plus d'heures d'enseignement qu'un enseignant chercheur, nous retrouvons un déséquilibre normal des volumes d'enseignement encadrés par la nature des statuts.

Les enseignants chercheurs titulaires de l'UFR STAPS ont assuré en 2016, 1922h00 de formation en licence soit 25% des heures de l'UFR et 601 heures en master soit 76,7% des heures réalisées par les enseignants titulaires. Les enseignants du secondaire ont assuré 5765 heures de formation en licence soit 75% des heures et 182 heures en master soit 23,3% des heures assurées par des titulaires.

On constate logiquement, que les proportions sont équilibrées et bien en phase avec la vocation de la nature du recrutement du statut des enseignants.

Point n°3 : Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

« Les informations fournies sur le suivi des effectifs (effectifs par parcours, taux de passage, taux de réussite, poursuite, insertion, etc.) sont parcellaires et obtenues de manière informelle (en dehors d'une enquête nationale sur les diplômés du parcours APAS), ce qui constitue un point faible important du dossier.

Il est indiqué qu'une majorité des diplômés d'APAS et EM poursuivent en master, ce qui est en cohérence avec une licence générale, un quart des diplômés APAS s'insère à l'issue de la licence, mais les métiers ne sont pas clairement renseignés. Il n'y a aucune information précise sur le parcours ES... »

Nous solliciterons la cellule statistiques de l'UPJV (observatoire de la vie étudiante /BIOIP) pour compléter le dossier au besoin des indicateurs.

Concernant la nature des métiers qu'investissent les étudiants en APAS, ce sont principalement des enseignants en APA qui intègrent des associations sportives handisport ou la fédération française comme agent de développement les centres de rééducation fonctionnels, mais aussi les foyers de vie, les maisons d'accueil spécialisées, les instituts médicaux éducatifs, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.... en tant qu'éducateur sportif.

Le parcours entraînement sportifs forme principalement au métier d'éducateur sportif dans une discipline sportive. Ils alimentent les associations sportives de la région. Nous ne disposons pas de statistiques concernant le niveau d'intégration et de pénétration de nos étudiants dans les clubs.

« Cette absence d'outils de suivi est d'autant plus dommageable qu'à moyen terme les hausses d'effectifs pourraient devenir préoccupantes en termes de formation et d'insertion. »

Il serait effectivement important de se doter d'outil de suivi afin de pouvoir quantifier l'intégration professionnelle de nos étudiants. Nous ne disposons pas des personnels pour assurer ce suivi au regard des effectifs enseignants et BIATS de l'UFR. Il nous faudrait au moins un personnel dédié pour assurer cette mission et la développer.

Point 4 : Place de la professionnalisation

« Il n'est pas fait mention dans le dossier de certifications en langues ou en informatique, ce que l'on peut regretter. »

Les certifications à l'issue des formations sont le C2I assuré par l'université. En Anglais, les étudiants ont la possibilité de passer une certification avec la maison des langues.

Les étudiants peuvent, sur la base du volontariat, valider un niveau de formation B1 à l'issue des 2 premières années de formation, un niveau de formation B2 en fin de cursus de licence.

Point n°5 : Place des projets et des stages

« Le dossier mentionne que la formation bénéficie de nombreux partenariats pour les lieux de stage, cependant aucune liste n'est fournie, ce que l'on peut regretter. Au vu des effectifs il serait intéressant d'avoir des informations plus précises sur les modalités de recherche de stage (par exemple : au vu des effectifs y a-t-il un accompagnement pour la recherche de stage ?). »

Nous ne pouvons pas fournir une liste exhaustive de des lieux de stage. Nous avons en APAS un registre avec des coordonnées d'établissements (nature, adresse, coordonnées des tuteurs, numéro de téléphone ...) Nous pouvons facilement retrouver l'ensemble des établissements d'accueil avec les conventions de stage signées et conservées par le BIOIP.

Les stages sont recherchés par les étudiants. Nous organisons en présence des responsables de suivi de stage une rencontre entre les étudiants de la 3^{ème} et la 2^{ème} année afin que ceux-ci puissent mettre au profit des nouveaux leurs expériences vécues, procédure pour une recherche de stage en fonction de leurs sensibilités et de leurs envies (lettre de motivation, entretien, les éléments à mettre en avant).

Point n°6 : Place de l'international.

« L'ouverture à l'international a besoin d'être confortée. Il y a peu d'information dans le dossier sur l'enseignement des langues. L'enseignement se ferait en partie via la plate-forme numérique. Le dossier manque de précisions : volumes ? évaluations ? Pour permettre l'appréciation de ce point. »

Nos formations de licence n'ont pas pour vocation un débouché à l'international. Les formations en APS en France sont extrêmement réglementées et répondent à des fiches métiers bien précises. La 3^{ème} année de formation de licence est totalement spécifique aux exigences métiers. Il est difficile de retrouver à l'international un niveau de formation équivalent susceptible de permettre à nos étudiants de valider les compétences professionnelles exigées par nos systèmes de formation. L'UFR STAPS a pris comme option de limiter les départs ERASMUS en 3^{ème} année de licence. Néanmoins, les échanges des étudiants en mobilité sortante sont fortement encouragés dans les deux premières années de licence. Dans un souci de certitude d'acquisition de compétences métier à l'issue de la formation, nous orientons volontairement les départs uniquement vers les universités étrangères qui répondent au cahier des charges en adéquation avec l'acquisition de ces compétences attendues par nos formations.

Point n°7 : Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

« Il y a peu de dispositifs d'aide à la réussite alors que certains étudiants sont en difficulté en L1 »

En effet, les dispositifs d'aide à la réussite en licence (PRL) ont disparu suite aux décisions prises par l'ex gouvernance de l'UPJV. La disparition du plan réussite licence et la modification des modalités du REH des enseignants – référents a mis un terme aux dispositifs d'aides à la réussite. Il est attendu de remettre en place un dispositif en second semestre. Toutefois, il est à signaler qu'il sera très difficile au regard à la capacité d'encadrement réduite au sein de l'UFR d'y associer un nombre important d'enseignants. Nous envisageons dans un premier temps nous appuyer sur un modèle de monitorat étudiant via le BDE avec quelques enseignants tuteurs pour d'assurer la coordination de ce dispositif.

Point 9 : Suivi de l'acquisition de compétences

« L'acquisition des compétences est réalisée notamment sur la base de la création de projet, du «face à face pédagogique». Le suivi et l'évaluation des stages sont présentés comme les temps forts de l'évaluation des compétences professionnelles.

Néanmoins des précisions sur ce point seraient bienvenues. Le dossier n'indique pas d'outil formalisé de suivi et ne précise pas comment ces compétences sont appréciées. »

Il existe des outils sous la forme de grille d'évaluation. L'accent est mis sur la réalisation d'un projet d'activités de sa conception à la réalisation passant obligatoirement par le face à face pédagogique. Les tuteurs de stage disposent d'une grille d'évaluation spécifique sur laquelle il précise certains éléments constitutifs des compétences nécessaire à l'intervention. Les tuteurs de stages sont invités également à assister à la présentation du mémoire professionnel pour attester de l'acquisition des compétences.

Point 10 : Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

« Le conseil de perfectionnement, mis en place depuis 2012 est composé de « représentants des usagers », un terme qu'il conviendrait de préciser, d'un représentant de chaque groupe étudiant (s'agit-il des parcours ?), de l'équipe de direction de l'UFR, des responsables de parcours, des administratifs et de professionnels. Le dossier ne précise pas la proportion de professionnels. L'objectif de ce conseil est d'optimiser la formation. Le dossier manque d'informations pour pouvoir en apprécier l'opérationnalité réelle. »

Le conseil de perfectionnement est mis en place pour chaque promotion. Il est composé par des représentant des groupes étudiants de chaque parcours. Ainsi en L1, ce sont 25 étudiants qui siègent au sein de leur conseil de perfectionnement, 11 en L2 et 8 en L3. Compte tenu des volumes, il y a deux conseils de perfectionnement, un spécifiquement pour les L1 et un pour les L2 et les L3. Ils sont organisés semestriellement au moins 2 fois dans l'année.

Des professionnels sont invités à participer. Ce sont principalement des tuteurs de stage et les vacataires intervenants dans la formation.

Nous retrouvons également le directeur, le directeur adjoint, le directeur des études, les responsables des parcours, deux enseignants, le directeur administratif, les personnels BIATS responsables des scolarités de chaque année, l'aide à l'enseignement et le responsable de la coordination et gestion des locaux.

Le conseil de perfectionnement permet de renseigner les étudiants des décisions et des fonctionnements au sein de l'UFR. Il permet également de faire évoluer l'organisation et la gestion des usages courants. Il permet de répondre également à certaines attentes des étudiants (ex : les annales, les dispositifs d'accompagnement, la vie au quotidien dans l'UFR, la pertinence de certains contenus, les organisations pédagogiques...)

Un compte rendu est réalisé et nous essayons de répondre dans la mesure du possible aux demandes si elles sont fondées et profitables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université de Picardie Jules
Verne**



Mohammed BENLAHSEN